

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 1 octobre 2021 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de deux parcelles dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord :

- numéro 1339/19371, place voirie, au lieu-dit « Rue d'Audun », d'une contenance de 45 ca ;
- numéro 1339/19373, place voirie, au lieu-dit « Rue d'Audun », d'une contenance de 34 ca.

du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles faisant partie de la voirie publique de longue date.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service Biens fonciers